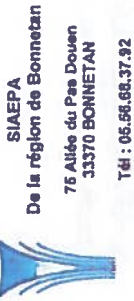


Rejet :  fossé  cours d'eau permanent  cours d'eau temporaire  épandage dispersif :  
inéaire.....  autre.....



SIAEPA  
De la région de Bonnetan  
76 Allée du Pae Douen  
33370 BONNETAN  
Tél : 05.56.68.37.32  
siaeapa.bonnetan@orange.fr

### L'évacuation des effluents

- Rejet en milieu naturel superficiel (fossé, cours d'eau, ...) : si vous n'en n'êtes pas propriétaire, vous devez remplir une demande d'autorisation de rejet et la faire valider par le propriétaire (Mairie pour un fossé communal, voisin pour un fossé mitoyen...). Une copie de ce document devra nous être adressée

*Pour tout renseignement complémentaire, visitez le [Portail interministeriel du gouvernement sur www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://Portail.interministeriel.du.gouvernement.sur.www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)*

### **LES PIECES A FOURNIR (ce document annule et remplace les documents précédents, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018)**

**Attention, tout dossier incomplet sera retourné**

#### Pièces obligatoires :

- le présent formulaire (4 pages) dûment complété,
- un **plan de situation** au 1/5000 permettant de situer l'habitation et l'installation sur la parcelle,
- un **plan parcellaire** au 1/2000,
- un **plan de masse** au 1/200 ou 1/500 (pour une réhabilitation, joindre 2 plans de masse : un pour l'ancien et un pour le nouveau système prévu),
- une **autorisation de rejet** pour les filières drainées.
- un document notarié dans le cas où une servitude serait nécessaire.
- Une **étude de sol spécifique** à l'assainissement est obligatoire (liste des bureaux d'études disponible au Syndicat des Eaux de Bonnetan)

#### ♦ **Sur le plan de masse, schématiser le plus clairement possible :**

- la position de l'habitation, des éventuels bâtiments annexes, des axes de circulation et les limites de propriétés
- la position des différents ouvrages d'assainissement projetés et des canalisations avec les dimensions et les cotes
- la nature et le positionnement de l'exutoire avec les principales cotes (cote sortie des eaux usées de l'habitation, cotes terrain, cote fil d'eau de l'exutoire sollicité)
- l'emplacement des puits, sources, fossés, mares et cours d'eau dans un rayon de 50 m des arbres dans un rayon de 5 m
- le sens de la pente du terrain et les points de niveau
- le devenir des eaux pluviales.

#### **Le propriétaire s'engage à :**

- ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable du Syndicat des Eaux de Bonnetan,
- informer le Syndicat des Eaux de Bonnetan 8 jours avant la date prévue de réalisation des ouvrages,
- réaliser l'installation conformément au projet décrit dans le présent formulaire,
- **autoriser l'accès à sa propriété à la technicienne du Syndicat des Eaux de Bonnetan,**
- **ne recouvrir l'installation qu'après le passage de la technicienne.**

Date et signature du propriétaire :

Avis du Syndicat des Eaux de Bonnetan, concernant la complétude du dossier :

- Dossier complet
- Dossier complet ne nécessitant pas d'étude de sol au regard de l'analyse du Syndicat des Eaux de Bonnetan

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Coordonnées - Contacts :

Marlon CASSAGNAUD 06.70.16.67.26  
Tiphaine SAUTÉ 06.31.25.16.26

Date de la demande : ..... N° de demande d'urbanisme (s'il y a lieu) .....  
 LE PROPRIETAIRE  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Téléphone : ..... Email : .....

LA CONSTRUCTION  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Commune : .....  
 Paroisse(s) : .....  
 Section : ..... N° : .....

LA NATURE DU PROJET  
 Construction neuve  
 Transformation ou agrandissement  
 Réhabilitation (habitation existante)  
 Autres : .....

LA REALISATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT  
 Nom ou raison sociale de l'installateur (si connu) : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Commune : .....  
 Téléphone : .....

L'HABITATION  
 Habitation individuelle  Groupement de logement - dans ce cas précisez le nombre de logement : .....  
 Habitation principale  Habitation secondaire  Location  Autre, précisez : .....  
 Nombre de chambres : ..... Bureau (de + de 9 m²) : .....  
 Nombre d'habitants permanents : .....  
 Eau potable :  réseau public  puits ou captage privé

LE TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT  
 Le terrain  
 Superficie de la parcelle : ..... m²  
 Pente du terrain prévu pour l'assainissement :  faible < 5%  entre 5 et 10%  forte > 10%  
 Présence d'un captage d'eau (puits / forage) à proximité ?  oui, distance : .....  
 non  ne sait pas  
 Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?  oui  non  ne sait pas  
 Existe-t-il un exutoire à proximité ?  fossé  cours d'eau  réseau pluvial  autre : .....

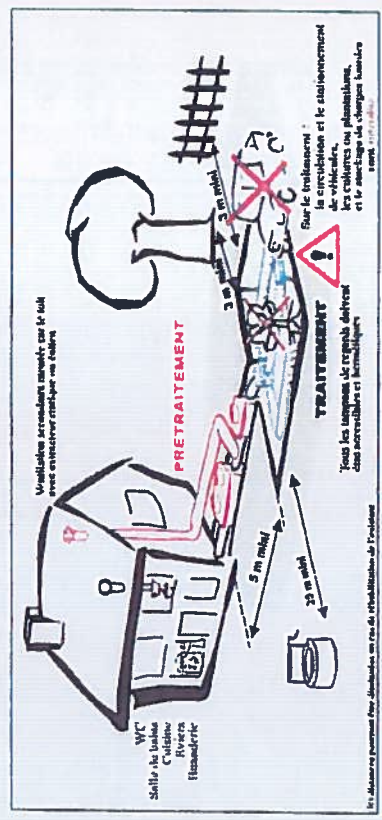
La destination des eaux pluviales  
 réseau de surface (fossé, caniveau, ...)  infiltration sur la parcelle  rétention (cuve, mare...)  
 autre, précisez : .....

La nature du sol  
 Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?  oui  
 Une étude de sol spécifique à l'assainissement est obligatoire (liste des bureaux d'études disponible au Syndicat des Eaux de Bonnetan)  
 Joindre obligatoirement une copie du rapport de l'étude et utiliser les résultats pour remplir ce formulaire.

LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT - PRE TRAITEMENT  
 Fosse toutes eaux Volume : ..... m³  
 Bac dégraisseur Volume : ..... litres

La fosse doit avoir 2 ventilations hautes séparées (canalisations de diamètre 100 mm): une en amont et une en aval de la fosse qui remonte au-dessus du faîtage de l'habitation et qui est munie d'un extracteur.

LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT  
 Exemple d'implantation :



Source SATAA - Conseil Général de la Haute Savoie  
 Distances minimales :  
 - 3 m des limites de parcelle et des arbres,  
 - 5 m de tout bâti,  
 - 35 m d'un puits utilisé pour la consommation en eau potable  
 Filtre à sable vertical drainé Surface : ..... m² Longueur : ..... m Largeur : ..... m  
 Pompe de relevage ?  oui  non  à voir (selon la pente du terrain)  
 Rejet :  fossé  cours d'eau permanent  cours d'eau temporaire  épandage dispersif : .....

AUTRES DISPOSITIFS D'EPURATION (exemple micro station, filtre compact)  
 Filière agréée (micro station, filtre compact, filtre planté)  
 Nom et type de la filière : .....  
 Numéro d'agrément (si connu) : .....  
 Pompe de relevage ?  oui  non  à voir (selon la pente du terrain)